

2019-03-11
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mars 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M. MARTIN MEILLEUR
M. FERNAND GEMME

M. GUY GAUTHIER

M. SÉBASTIEN DESORMEAUX
M^{ME} JOSÉE DUPUIS

Est absent: M. STEVE LEGGETT

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. GILBERT DARDEL**
La Directrice générale / Secrétaire-trésorière, **M^{ME} MARIE-PIER LALONDE GIRARD** est aussi présente.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2019
 - Reddition de comptes 2018 pour le programme d'aide à la voirie locale
 - Dépôt des états financiers 2018
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
 - Embauche d'un Officier municipal en bâtiment et en environnement
 - Adoption du plan de mise en œuvre local
 - Offre d'emploi - Journalier conducteur saisonnier
 - Offre d'emploi pour un étudiant dans le cadre d'emplois Canada 2019
 - Appui à la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation
 - Abat-poussière
 - Nomination d'un représentant à la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau pour l'AGA
 - Formation de gardiens avertis
- **Finance :**
 - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance

* * * * *

2019-03-35 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-36 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière a remis copie du procès-verbal de la séance du 11 février 2019, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le procès-verbal de la séance du 11 février 2019 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-37 REDDITION DE COMPTES 2018 POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur est en droit de recevoir une subvention relative au programme d'aide à la voirie locale volet entretien du réseau local (ERL) du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour l'exercice financier de l'année 2018;

CONSIDÉRANT que le montant de la subvention est de 46 575 \$;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère quant aux frais encourus et admissibles aux fins dudit programme;

Il est proposé par Monsieur Fernand Gemme

QUE La Municipalité de Namur informe le Ministère (MTMDET) que le total des frais admissibles au (ERL) (dépenses de fonctionnement, investissement en équipement) pour l'année 2018 est de 105 154 \$ dépassant ainsi 90 % du montant de l'aide financière accordée réparti de la manière suivante;

Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement):

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver: 54 516 \$
- Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver: 50 608 \$
- Dépenses d'investissement: 0 \$

QUE La Municipalité de Namur informe le Ministère (MTMDET) de la véracité des frais encourus tels que présentés et que ces montants ont bel et bien été dépensés pour des routes locales 1 et 2.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-38 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2018

CONSIDÉRANT que Monsieur Daniel Charlebois, vérificateur comptable de la firme Charlebois Gratton CPA Inc. présente les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 aux fins de vérification et d'observations;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Les membres du conseil attestent du dépôt des états financiers au 31 décembre 2018, de même que du rapport signé par le vérificateur externe, Monsieur Daniel Charlebois, de la firme Charlebois Gratton CPA Inc.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

2019-03-39 EMBAUCHE D'UN OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-11-101 acceptant la démission de Madame Vicky Lafontaine du poste d'Officier municipal en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi affiché pour un poste d'Officier municipal en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité ;

Il est proposé par Monsieur Fernand Gemme

QUE L'embauche de Monsieur Serge Gauthier soit autorisée au poste d'Officier municipal en bâtiment et en environnement avec une période de probation de (6) mois.

QUE Monsieur Gauthier soit mandaté à faire respecter la réglementation d'urbanisme et à émettre les permis et certificats, ainsi qu'à visiter et à examiner, toute propriété.

QUE Le conseil autorise la Directrice générale et le Maire à signer un contrat de travail avec ledit candidat.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-40 ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL

CONSIDÉRANT que le Directeur des incendies a déposé le plan de mise en œuvre local en rapport au Schéma de couverture de risques incendie ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance dudit plan ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le plan de mise en œuvre local en rapport au Schéma de couverture de risques incendie soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-41 OFFRE D'EMPLOI - JOURNALIER CONDUCTEUR SAISONNIER

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur a présentement un poste de Journalier conducteur saisonnier à combler;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE La Directrice générale soit autorisée à afficher le poste dans le journal local.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-42 OFFRE D'EMPLOI POUR UN ÉTUDIANT DANS LE CADRE D'EMPLOIS CANADA 2019

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur a adressé une demande de financement dans le cadre d'Emplois Canada 2019 pour un étudiant ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE La Directrice générale soit autorisée à afficher le poste dans le journal local.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-43 APPUI À LA COOPÉRATIVE DE SANTÉ DU NORD DE LA PETITE-NATION

CONSIDÉRANT qu'en 2018, 30 % de la population de la Petite-Nation (près de 9 000 habitants) est toujours sur la liste des clients orphelins de médecin de famille au CISSO;

CONSIDÉRANT que depuis le départ à la retraite de 3 médecins omnipraticiens de la région et de la difficulté chronique de recrutement de médecins, la situation est davantage précaire;

CONSIDÉRANT que ce territoire, bien qu'il ne soit pas qualifié de région éloignée, est qualifié de désert de services;

CONSIDÉRANT que des solutions à court et moyen terme devront être envisagées afin d'augmenter les ressources de médecins omnipraticiens, d'infirmières praticiennes spécialisées et d'infirmières cliniciennes pour mieux desservir;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation fait dorénavant partie de l'offre de services de santé de la région;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Nous appuyons la démarche de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation auprès de la ministre de la santé et des services sociaux pour modifier certaines règles pouvant faciliter le recrutement médical et augmenter les ressources en soins infirmiers soit:

- Augmenter le nombre de PREM (plan d'effectifs médicaux) attribué pour la région;
- Attribuer des primes d'éloignement et des PREM boursiers pour la région;
- Permettre aux médecins ayant un permis restrictif de pratiquer à la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation;
- Augmenter le nombre de postes d'infirmières praticiennes spécialisés (IPS) et ajouter une infirmière clinicienne à la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation;

Adoptée à l'unanimité

2019-03-44 ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'épandage d'environ 30 000 litres d'abat-poussière:

- | | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| — Somavrac C.C. | Prix au litre: 0.3871 \$ taxes en sus |
| — Multi Route Inc. | Prix au litre 0.389 \$ taxes en sus |
| — Les entreprises Bourget Inc. | Prix au litre 0.3279 \$ taxes en sus |

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La soumission de Les entreprises Bourget Inc. soit retenue au montant de 0.3279 \$ du litre taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-45 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU POUR L'AGA

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant de la Municipalité de Namur pour l'assemblée générale annuelle de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau ;

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QUE Le conseil désigne Monsieur Gilbert Dardel, Maire pour siéger à l'assemblée générale annuelle de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau pour les années 2019, 2020 et 2021.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-46 FORMATION DE GARDIENS AVERTIS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk offre une formation de gardiens avertis pour les enfants entre 11 et 15 ans de la région;

CONSIDÉRANT que le coût de cette formation est de 40.00 \$ taxes incluses par enfant;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE La Municipalité de Namur offre de défrayer les coûts pour les enfants de Namur qui seront inscrits.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-47 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 48 532,84 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 8 323,73 \$ apparaissant à la liste datée du 28 février 2019 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

2019-03-48 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 07.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Dardel
Maire

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale/secrétaire-trésorière